

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
Poste: 35 fr.
On s'abonne: A SAUMUR, au bureau du Journal...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication...

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 4 Août 1884.

Chronique générale.

LA REVISION.

Les trois groupes républicains, représentés par les présidents et secrétaires, ont en tête MM. Antonin Proust et Sadi Carnot...

M. Corentin Guyho déposera au projet de réorganisation électorale du Sénat un amendement dont voici la partie principale:

Art. 2. — Le Sénat se compose de 300 membres, tous élus dans les mêmes conditions par les élus du suffrage universel.

Le renouvellement est partiel de trois en trois ans.

Chaque série comprend cent sièges. A l'effet, les séries sortantes de 1885, 1888, 1891 seront augmentées chacune de vingt sièges, répartis entre les départements les plus peuplés de la série.

M. Grévy rentre aujourd'hui à Paris et il se rendra à Mont-sous-Vaudrey qu'après la séparation du Congrès.

LES ANARCHISTES A PARIS.

Il n'y a pas qu'à Vienne, à Varsovie ou à Saint-Petersbourg qu'on découvre des matières explosibles et des anarchistes. La police vient également d'en découvrir à Paris.

Samedi matin, à cinq heures, M. Dhers, commissaire de police, se présentait, accompagné d'agents, au domicile d'une dame Rozières, rue Saint-Jacques, signalé comme étant un lieu de réunion d'anarchistes.

Une perquisition faite par ce magistrat a amené la découverte de bombes explosibles.

Inutile d'ajouter que la femme Rozières, son frère et son fils ont été arrêtés et écroués au Dépôt.

A qui étaient réservées ces bombes? Nous n'en savons rien. Ce n'était certainement pas à M. Grévy, qui ne compte plus; ce n'était pas non plus aux membres du gouvernement ni à ceux du Parlement, ils n'en valent pas la peine. Un simple coup de pied ou de balai leur ferait trop d'honneur.

Ces substances dangereuses étaient-elles destinées à quelque complot étranger? Ce serait peut-être plus vraisemblable, et à ce titre nous devons féliciter hautement la police de sa capture.

LA CONFÉRENCE

La Conférence de Londres a été rompue samedi: elle n'a abouti à aucun résultat; M. Gladstone en a fait part officiellement à la Chambre des Communes.

C'est à l'obstination de l'Angleterre qu'il faut attribuer cet échec. Au dernier moment, M. Waddington, tout en repoussant la réduction de l'intérêt de la dette, a formulé une proposition nouvelle qui constituait dans son ensemble une concession.

Tous les ambassadeurs étrangers ont voté pour la proposition française. C'est un point important à retenir.

Quand lord Granville a dû voter, il a déclaré que le gouvernement britannique ne pouvait pas l'adopter et qu'il reprenait sa liberté d'action. Il a même repoussé l'ajournement au mois d'octobre que proposait in extremis M. Waddington.

C'est donc bien l'Angleterre qui a fait échouer la Conférence qu'elle avait elle-même demandée.

Un conflit vient d'avoir lieu entre les bailleurs de fonds américains du Matin et la rédaction de ce journal.

Par suite de ce conflit, la rédaction s'est retirée et a fondé un nouveau journal appelé: le Matin français.

LA FRANCE ET LA CHINE.

Les nouvelles qui arrivent de Chine sont peu rassurantes. Le gouvernement de Pékin a demandé un nouveau délai que la France lui a accordé. Mais on prévoit toujours qu'en fin de compte il nous refusera toute satisfaction, et que nous devons employer la force.

Aussi notre escadre est sous vapeur prête à entrer en ligne et à ouvrir le feu, et par suite la panique est grande à Fou-Tchéou. Les habitants se sauvent, ainsi que les étrangers.

Nous remarquons dans les dépêches l'annonce du débarquement d'un détachement d'infanterie anglaise, dont on ne dit pas le motif.

Est-ce pour protéger les résidents anglais? C'est sans doute la raison que donnera le gouvernement britannique. Mais le meilleur moyen de les protéger serait de les recueillir à bord, pendant le bombardement. Nous craignons toujours que les troupes anglaises occupent certains points de la ville, de manière à gêner nos opérations. C'est dans leurs habitudes; et l'expérience nous a appris à nous méfier de la loyauté britannique.

Voici le texte de la dépêche, datée de Fou-Tchéou, 4<sup>o</sup> août, et venue par voie anglaise:

« Une grande panique règne à Fou-Tchéou; les étrangers s'arment pour leur défense.

» Toutes les femmes quittent la ville.

» Le consul français se rend à bord d'une canonnière.

» La guerre entre la France et la Chine est considérée comme inévitable.

» Les femmes et les enfants s'embarquent à bord des navires mouillés à l'île Pagoda. Un grand nombre d'étrangers et d'indigènes quittent la ville.

» La corvette anglaise Champion a débarqué un détachement d'infanterie de marine (sans doute pour protéger la concession européenne).

» La canonnière anglaise Merlin est sta-

tionnée près du quartier habité par les étrangers. »

L'INCIDENT DE CANNSTATT.

Stuttgart, 4<sup>o</sup> août. — Cannstatt, la pittoresque station thermale, située aux portes mêmes de Stuttgart, vient d'être le théâtre d'un incident qui rappelle, par son origine et ses circonstances, la fâcheuse « affaire Wurster » dont elle n'est, en effet, que l'épilogue sanglant.

Il s'agit, cette fois encore, d'un conflit entre Allemands et Français. Cependant, si, le 14 Juillet, l'affaire de la place de la Concorde s'est bornée à une petite échauffourée, à Cannstatt, les deux parties se sont laissées aller à des voies de fait qui ont malheureusement déterminé la mort d'un des combattants.

Comme les auteurs de cet homicide ont disparu immédiatement après la scène, j'en suis réduit, pour le moment, aux versions qui ont cours ici et que je ne reproduis que sous toutes réserves. Voici ce qui se serait passé, d'après les uns:

Plusieurs jeunes Français, réunis, avant-hier, au jardin de l'hôtel Herrmann, discutaient l'incident de la place de la Concorde.

L'un d'entre eux ayant déclaré qu'il approuvait absolument la conduite de la foule parisienne, qui avait déchiré le drapeau allemand de l'hôtel Continental, un monsieur d'un certain âge, le rentier Hummel, qui était assis à une table voisine, protesta au nom de l'Allemagne.

Une altercation s'ensuivit, et la fin fut que l'Allemand appliqua un soufflet à son adversaire qui riposta immédiatement par un coup de canne. Frappé à la tête, l'Allemand tomba sans connaissance. Pendant que les témoins de cette scène violente s'empressaient autour de lui, les Français s'en allèrent, et on songea d'autant moins à les arrêter, que la blessure de M. Hummel ne paraissait offrir aucun danger sérieux. Cependant, le lendemain, les médecins constatèrent un érysipèle, et, aujourd'hui, M. Hummel est mort.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR UN DRAME SOUS LA COMMUNE PAR CH. SAINT-MARTIN.

CHAPITRE V.

LA DÉCLARATION D'ANDERMAHR. Le 2 avril 1871, vers neuf heures du matin, un violent fut dirigé par le fort d'Issy contre Meudon. Les coups de canon se succédaient sans cesse, et une épaisse fumée obscurcit bientôt les environs: presque aussitôt, on entendit la détonation dans plusieurs directions, et enfin la voix du Mont-Valérien se joignit à cet horrible concert.

La guerre civile était définitivement engagée. Les batailles allaient se livrer: ils s'élevèrent en deux corps d'armée, dont l'un était le Mont-Valérien sous la direction de Bergeret et de Flournois, et l'autre, commandé par les généraux Eudes et Duval, gravissait les hauteurs de Clamart.

Épouvantés par ce bruit effroyable, les paisibles habitants de Fresnes, de Bourg-la-Reine et de Meudon se pressaient sur les collines et attendaient avec une vive émotion l'issue du combat.

Dès la veille au soir, Andermahr avait quitté Arcueil avec toute sa troupe, n'y laissant pas même les sentinelles qu'il avait coutume d'y placer pendant ses longues absences.

La famille d'Elplay restait dans sa demeure et faisait des vœux ardents pour le triomphe de l'armée régulière. Thérèse respirait à peine et écoutait dans un morne silence les grondements sourds du canon, pareils aux échos lointains du tonnerre. Toutes les angoisses qu'elle avait ressenties pendant la guerre, toutes les tortures morales qu'elle avait subies, se renouvaient à la fois, et, dans une fiévreuse anxiété, elle fixait ses regards sur le plateau de Châtillon.

Vers une heure du soir, le bruit de la fusillade se rapprocha, et la pauvre jeune fille tomba à genoux et pria Dieu, en s'apercevant que la lutte s'engageait de ce côté. Le général Duval, en effet, repoussé par les marins de l'amiral Poihuan, cherchait à se maintenir dans la fameuse redoute où les Prussiens avaient élevé des travaux considérables pendant le siège. Les fédérés dirigeaient un feu continu sur les soldats qui avançaient lentement sous les yeux de leur chef. Les bombes pleuvaient et atteignaient à la fois les fédérés et les marins, tant était incertain et inexpérimenté le tir des artilleurs de la Commune.

Thérèse ne pouvait détacher ses yeux de ce spectacle: en vain son père la supplia de se retirer, en

vain sa sœur lui prodigua les plus tendres caresses, elle voulut rester, calme et résolue, devant la fenêtre. Faisant à Dieu, dès à présent, le sacrifice de sa vie, elle attendit le dénouement de la lutte.

Vers quatre heures du soir, le Mont-Valérien cessa de se faire entendre: la fusillade se ralentit, le plateau redevenait sombre, et seuls les forts d'Ivry et de Montrouge continuèrent à tirer à toutes volées sur Clamart et Meudon. Thérèse se releva et écouta plus paisiblement les consolations que lui apportaient son père et sa sœur.

Enfin les forts voisins cessèrent le feu; la lutte était terminée. Mais qui l'avait emporté? quel parti avait triomphé dans ce triste combat? Il était difficile de le conjecturer, à la distance où l'on était des événements.

La nuit était venue depuis longtemps, lorsque le lieutenant reparut à la tête des fédérés. Il marchait à pied, la tête haute; son visage était couvert de poussière et de fumée; ses soldats, plus abattus que leur chef, racontaient qu'il avait fait des prodiges de valeur, et que son cheval avait été tué sous lui. Mais ils avouaient à demi mot qu'ils avaient échoué dans leur entreprise, que la redoute de Châtillon avait été enlevée par les marins et que le général Duval avait été fusillé sous leurs yeux: on ne savait pas encore quel avait été le résultat de l'attaque du général Bergeret. Tout espoir n'était

pas perdu pour eux, et ces misérables, lassés de se battre, ne parlaient déjà plus que de pillages et de ruines.

Fidèle à son plan de campagne, Andermahr fit dire à M. d'Elplay que les soldats de l'Assemblée avaient tenté de pénétrer dans Paris, qu'ils avaient été repoussés avec des pertes sérieuses, et que le général Bergeret marchait sur Versailles par Saint-Cloud. Il lui fit en même temps remettre la proclamation suivante, que la Commune avait fait afficher sur les murs de Paris:

« A la garde nationale

» Les conspirateurs de Versailles ont attaqué. » Malgré la modération de notre attitude, ils ont attaqué!

» Ne pouvant plus compter sur l'armée française, ils ont attaqué avec les zouaves pontificaux et la police impériale!

» Ce matin, ils ont couvert de mitraille et d'obus le petit village inoffensif de Neuilly et engagé la guerre civile avec nos gardes nationaux.

» Il y a eu des morts et des blessés.

» Elus de la population de Paris, notre devoir est de défendre la grande cité contre les coupables agresseurs. Avec votre aide, nous la défendrons.

» Paris, 2 avril 1871. » LA COMMISSION EXÉCUTIVE. »

Il y a encore une autre version, d'après laquelle la politique serait absolument étrangère à ce déplorable incident. Un Français, dit-on, se serait amusé à faucher, de sa canne, les fleurs dans les plantes-bandes du jardin de l'hôtel Hermann, et M. Hummel, qui se promenait par là, lui aurait adressé, à ce sujet, des observations auxquelles notre compatriote aurait répondu par son funeste coup de canne.

L'émotion est énorme à la suite de ces faits. La police a lancé, par le télégraphe, un mandat d'amener contre les Français impliqués dans cette affaire, mais on croit qu'ils ont déjà gagné la frontière.

Dans tous les cas, il faut espérer que la lumière se fera et qu'après les versions allemandes nous connaîtrons aussi les explications que pourront donner nos compatriotes. (Le Matin français.)

\*\*

La proposition d'expulser M. l'évêque de Moulins de l'habitation que l'État lui doit, vient d'être faite par neuf conseillers municipaux de cette ville. Elle est conçue dans ces termes :

« Vu l'article 169 de la loi du 5 avril 1884, qui autorise les conseillers municipaux à prononcer la désaffectation des immeubles consacrés, en dehors des prescriptions de la loi du 18 germinal an X, soit aux cultes, soit à des services ecclésiastiques ;

» Considérant que la loi du 18 germinal an X n'a pas établi d'évêché à Moulins, et qu'aucune loi postérieure n'oblige la ville à fournir un logement à M. l'évêque de Moulins ;

» Considérant qu'en vertu de diverses donations et acquisitions successives, la ville de Moulins est propriétaire de l'ancien hôtel d'Aussac et de ses dépendances, le tout situé rue Diderot, et servant actuellement de palais épiscopal ;

» Considérant que M. l'évêque de Moulins n'a la jouissance de cet immeuble qu'en vertu des délibérations du conseil municipal en date des 24 décembre 1844 et 2 décembre 1824 ;

» Le conseil délibère :

» Article premier. — Sont rapportées les délibérations prises par le conseil municipal de Moulins les 24 décembre 1844 et 2 décembre 1824, qui affectent au logement de M. l'évêque l'immeuble situé à Moulins, rue Diderot, ayant autrefois servi d'hôtel de la préfecture et connu sous le nom d'hôtel d'Aussac. »

On dira peut-être que cette odieuse mesure n'est pas à la veille d'être exécutée puisqu'elle émane d'une minorité, mais qui pourrait répondre de l'avenir ?

Le principe de la spoliation est inscrit dans la nouvelle loi municipale. Républicains et libres-penseurs sauront en user et en abuser.

\*\*

#### LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS.

Le numéro du gros lot de 500,000 fr. de la loterie des Arts décoratifs n'ayant pas été

Le mensonge caché sous cette emphatique proclamation était trop manifeste pour tromper Thérèse et M. d'Elplay. Ceux-ci restèrent donc en défiance, espérant à chaque instant qu'ils entendraient l'armée de Versailles et qu'ils seraient enfin délivrés.

Cependant Andermahr, retiré dans son corps de garde, méditait profondément.

Deux sentiments contraires l'agitaient. S'il se félicitait de voir la guerre civile engagée et la lutte à outrance commencée entre les deux gouvernements, il n'avait déjà plus d'illusion sur le sort de la Commune et le résultat final des événements. La lâcheté des fédérés l'avait exaspéré : leur défaite ou plutôt leur déroute l'avait plongé dans la consternation. Tous ses efforts pour les rallier, tous les exemples de courage qu'il leur avait donnés, toutes les ruses dont il s'était servi pour relever leur ardeur, étaient restés infructueux. Quelques-uns seulement s'étaient fait tuer avec Duval, le reste avait fui et était rentré pêle-mêle dans Paris, en criant comme de coutume à la trahison.

Le lieutenant avait aussitôt compris que les jours de l'insurrection étaient comptés, et qu'il n'avait plus qu'à agir promptement s'il voulait saisir la double proie qu'il convoitait. C'était un homme de résolution : il prit rapidement son parti et se reposa ensuite, pour la première fois, près de ses soldats.

vendu, son montant sera attribué soit à l'assistance publique, soit à une œuvre de bienfaisance quelconque.

Il n'y aura pas de nouveau tirage.

Un masseur du Hammam a gagné l'un des gros lots de 400,000 fr. de la loterie des Arts décoratifs.

Un employé de la gare de Sablé a gagné 40,000 fr., ainsi que nous l'avons dit.

MM. Crié, pharmacien, et Renaudin, professeur au collège de Sillé, à Laval, gagnent 40,000 fr. Les deux maisons avaient formé une association qui comprend cinq membres : trois pour la première et deux pour la seconde. C'est donc 6,000 fr. pour M. Crié, et 4,000 fr. pour M. Renaudin.

M. Papillon, mécanicien à la Compagnie de l'Ouest, demeurant à Saint-Pavin, au Mans, a gagné 40,000 fr.

Un billet de la loterie des Arts décoratifs dont le numéro était falsifié (11,605,727) a été présenté au directeur de la loterie, qui, en rapprochant ce billet de la souche conservée, a reconnu immédiatement la fraude.

M. Beynaguet, commissaire de police des Champs-Élysées, appelé par M. Avenel, a interrogé le porteur. Ce dernier, nommé Armand Decout, aide-maçon, a nié tout d'abord, mais emmené au bureau du commissariat, il a fini par avouer qu'étant possesseur de cinq billets dont aucun n'était sorti au tirage, il avait résolu, pour toucher la somme de 4,000 fr., de gratter quatre chiffres sur l'un de ces billets et de les remplacer par ceux qui étaient indispensables pour former le n° 11,605,727.

Après cet aveu, Decout a été envoyé au Dépôt ; il sera poursuivi pour tentative d'escroquerie.

#### LA RÉACTION EUROPÉENNE.

L'Italie est souvent à lire. Si son premier Rome n'est pas toujours un chef-d'œuvre, il n'est pas extraordinaire d'y trouver des idées justes. Il est vrai qu'il n'est pas rare non plus de voir notre confrère arriver à des conclusions fausses par le fil de ces mêmes idées. Son malheur est d'être révolutionnaire et d'entreprendre de plier la vérité aux besoins des envahisseurs de l'Etat pontifical. Les services qu'il lui demande, elle ne les rendra jamais.

Donc, en son numéro du 28 juillet, l'Italie regarde hors de la Péninsule et ne peut s'empêcher de reconnaître que la réaction fait des progrès lents, contestés, mais constants.

L'Espagne et la Belgique étaient libérales il y a bien peu de temps, et aujourd'hui elles appartiennent au parti conservateur.

Quant aux trois empires du Nord, il n'est pas nécessaire d'en parler. « S'ils se sont mis d'accord, s'ils paraissent avoir oublié les rivalités d'intérêt comme les haines nationales, c'est uniquement pour se défendre contre les menées anarchiques d'abord, et, par voie de conséquence, contre les idées libérales. »

Seules, la France et l'Angleterre demeu-

rent au pouvoir des libéraux ; mais l'Angleterre est si fantastique, si capricieuse, qu'il n'y a guère à compter sur elle : en réalité, la France reste seule « comme un refuge contre l'invasion réactionnaire ». Ce sujet offre matière à de sérieuses réflexions. Faut-il se réjouir de l'isolement de la France, faut-il s'en effrayer ?

Il n'y a pas tant lieu de triompher de la France. Elle aussi, l'Italie est isolée. L'isolement de la France n'existe en aucune façon dans l'ordre des intérêts matériels ; « il tient uniquement à la nature de ses institutions politiques ». L'isolement de l'Italie est peut-être plus dangereux. Bien que l'Italie actuelle soit une monarchie, elle est liée aux idées modernes par son origine, et surtout par ses actes. « Elle appartient à ce que les cléricaux appellent la Révolution ». La brèche de la porte Pia l'a comme entourée d'un abîme. Songez à l'incident espagnol ; n'est-il pas un enseignement ? « Le cabinet de Madrid a donné toutes les explications qu'exige la situation diplomatique. Mais il est clair que ce M. Pidal a dit, ses collègues le pensent comme lui ; le ministre a joué le rôle d'enfant terrible ; il a dévoilé la pensée d'un parti qui n'existe pas seulement en Espagne. »

A quoi donc se résoudre ?

Ici l'Italie est assez embarrassée. Ce n'est pas tout que de crier contre la France, de ne découvrir d'ennemis qu'en France ! Notre confrère écrit : « Quelle serait notre situation morale en Europe, si la France succombait dans une lutte inégale, ou si elle prenait le parti de faire volte-face et de se mettre à l'unisson du continent ? »

Encore si on pouvait former un parti conservateur laïque de libres-penseurs au sud des Alpes, serait-il possible de s'entendre avec des conservateurs du genre du prince de Bismarck, des conservateurs que la Papauté ne mettra jamais au rang de ses amis... Hélas ! il n'est pas permis d'y compter ! Le parti a bien son grand-prêtre, M. Minghetti ; son prophète, M. Bonghi ; des apôtres tels que M. Spaventa ; « mais où sont les soldats et où recrutera-t-il son armée, s'il continue à être brouillé avec le Pape et l'Église ? »

Quelle dépendance du prisonnier du Vatican ! Quelle humiliation ! Quelles craintes !

Alors, allez-vous vous écrier, puisque l'Italie libérale confesse, par l'organe d'un de ses journaux les plus considérables, qu'elle s'est avancée sur un terrain dangereux, que ne revient-elle sur ses pas, que ne s'efforce-t-elle de réparer ses fautes et ses crimes ; que n'envoie-t-il son roi implorer à genoux le pardon de Pierre, prince des Apôtres, Chef visible de l'Église de Jésus-Christ ?

Ainsi le voudraient la logique, le sentiment réel des choses ! Par malheur, l'extravagance l'emporte d'ordinaire sur le sens commun de notre confrère qui, semblant prêt à se frapper la poitrine au nom de toute sa nation, termine dans le vague ; il se dérobe à ses propres conclusions. C'est égal, les aveux de l'article sont bons à retenir et à méditer.

(Monde.)

A. DELOUCHE.

#### LE CHOLÉRA.

A Toulon, le choléra est en décroissance. Par contre, il a repris à Marseille. Mais l'épidémie remonte la vallée du Rhône : de nouveaux cas se sont produits à Vogué, dans l'Ardèche.

Toulon, samedi soir.

Total des décès cholériques depuis hier soir : 6, hôpitaux compris. Mais l'état atmosphérique laisse à désirer ce soir ; une brume épaisse couvre Toulon.

Marseille, samedi soir.

46 décès cholériques sur 46 enregistrés. Le temps est brumeux.

M. Place, archevêque de Rennes, ancien évêque de Marseille, a envoyé 1,000 fr. pour les cholériques.

M. Robert a remercié le Pape de son envoi de 20,000 fr.

Par ordre du ministre de l'intérieur, les commissaires de police dressent la liste de toutes les personnes qui ont quitté Marseille.

Il y a eu encore 4,135 départs cette semaine par chemin de fer.

Aix, samedi soir.

Aujourd'hui, le chapitre métropolitain a été chercher processionnellement la statue de Notre-Dame pour la porter à la cathédrale, où un triduum sera célébré mardi prochain.

M. Forcade présidera la procession solennelle qui ramènera la statue au couvent des Minimes.

On a raconté qu'un fossoyeur d'Aix, arrivé ivre à Berre, était tombé près de l'église ; comme on l'avait cru mort du choléra, l'adjoint le fit ensevelir d'urgence en couvrant son corps de chlorure de chaux.

Dans le pays, on racontait que des cris souterrains avaient été entendus après l'inhumation dans le cimetière.

Le maire de Berre a dû ouvrir une enquête.

Arles, vendredi soir.

On signale ce soir encore un décès cholérique en ville.

Trois Piémontais sont également morts du choléra à l'hôpital.

Un service pour le curé de Saint-Julien a été célébré ce matin, en présence d'une grande affluence. L'archevêque d'Aix a donné l'absoute. Le sous-préfet était présent.

L'archevêque, accompagné de son vicaire général et de l'archiprêtre de Saint-Trophime, est allé ensuite visiter l'hôpital.

Il a été reçu et accompagné dans les salles par le sous-préfet, le maire et les administrateurs.

Il y a à l'hôpital 48 cholériques, dont 8 en pleine maladie et 40 en convalescence.

Plusieurs dames de la ville ont constitué un comité de secours pour les enfants que l'épidémie rendrait orphelins.

Le lendemain soir, à l'heure où Thérèse avait coutume de descendre se promener au jardin, Andermahr sortit du corps de garde, s'habilla avec le plus grand soin et, faisant le tour de la maison, pénétra dans la forêt par la porte dérobée. Il ne tarda pas à apercevoir M. d'Elplay, assise sur un banc entre deux buissons épais, et contemplant les derniers rayons du soleil qui se jouaient au travers des massifs. Ses beaux cheveux noirs qu'elle roulait négligemment autour de sa tête depuis le départ de son fiancé, à demi dénoués par les lianes et les arbrustes, retombaient avec grâce sur ses épaules.

A sa vue, Andermahr s'arrêta hésitant et troublé ; mais l'instinct du mal l'emporta dans son âme, et il s'avança résolument vers la jeune fille. Celle-ci l'aperçut et voulut fuir : le lieutenant la retint d'un geste :

— Restez, mademoiselle, dit-il, je désire vous parler.

— Dans un autre moment, répondit-elle en rougissant, et devant mon père, j'y consentirais peut-être ; mais vous avez mal choisi l'heure et l'endroit.

— Ce que j'ai à vous dire est d'une extrême importance et ne peut être entendu que de vous seule. S'il en était autrement, je n'aurais pas cherché à vous rencontrer ici. Asseyez-vous, mademoiselle, et écoutez-moi.

Thérèse pouvait-elle appeler à son secours et

refuser l'entretien singulier qu'on lui demandait ? Devait-elle entendre ce que le lieutenant voulait lui dire, pour ne pas irriter cet homme et éviter de plus grands malheurs ? On comprend aisément sa perplexité. Toutefois, cette courageuse jeune fille, pensant à son grand-père et à sa sœur, incapables de se défendre eux-mêmes, espérant aussi que son père viendrait la chercher et songeant enfin qu'il serait toujours temps d'appeler à son aide, se rapprocha de quelques pas, prit place à l'extrémité du petit banc et attendit les explications d'Andermahr.

Celui-ci reprit alors :

— Vous me rendez cette justice, mademoiselle, que jusqu'à présent mes soldats ont eu pour votre père, pour votre sœur et pour vous les plus grands égards ?

Thérèse fit signe qu'elle n'avait pas à contredire cette affirmation.

— Vous conviendrez aussi, ajouta-t-il, que leur logement incommode au rez-de-chaussée vous a permis de rester à Arcueil et d'habiter votre maison comme si nous ne l'occupions pas.

— Sans doute, répondit-elle assez étonnée.

— Pensez-vous, mademoiselle, reprit Andermahr, que le seul intérêt que je porte à M. d'Elplay ait été de nature à dicter ma conduite ?

— Que voulez-vous dire ? demanda Thérèse redoublée subitement inquiète.

— Je ne connais pas votre père, je ne l'avais jamais vu avant de venir à Arcueil ; je ne connaissais pas davantage votre grand-père. Vous voyez donc que ce n'est ni par affection, ni par intérêt pour eux que j'ai agi de la sorte.

— Je le crois aisément, monsieur, mais je ne vois pas ce que vous voulez en conclure.

— Vous ne comprendriez mieux, mademoiselle, si vous saviez que j'aurais pu donner l'ordre aux fédérés de s'emparer de la maison entière, de vous chasser loin d'ici, de saisir vos meubles...

— Et de piller sans doute, comme ils ont fait ailleurs, dit Thérèse.

Le lieutenant se mordit les lèvres, la colère le gagna. Il s'embarrassait dans cet exorde insinuant, si bien préparé, et Thérèse venait de le frapper dans un endroit sensible. Il reprit avec plus de force :

— Il se pourrait même, mademoiselle, que si je m'étais abstenu de donner des ordres formels pour qu'on vous épargnât, le pillage dont vous parlez eût eu lieu depuis longtemps... et pis encore.

— C'est vrai, monsieur, dit Thérèse, qui ne voulait pas irriter le lieutenant : nous sommes reconnaissants des procédés dont vous usez envers nous.

— Eh bien alors, s'écria Andermahr qui se trompa sur la nature des sentiments que traduisait

# BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 août.

La hausse d'hier a donné lieu à quelques réalisations. Au début, les cours étaient plus faibles, mais en fin de séance on regagne le terrain perdu. Le 3 1/2 reste à 77.90, l'amortissable à 79.30, le 4 1/2 à 107.45.

La Banque de France cote comme hier 5,040. Le Crédit Foncier à 1,280 est de plus en plus recherché par l'épargne. Les obligations Foncières et Communales augmentent progressivement leur avance. Le Crédit Lyonnais traite la Banque de Paris à 738. Le Crédit Industriel à 678.

La publication du bilan du Crédit Mobilier au 30 juillet, commence à produire son effet et ses cours ont monté de 322.50 à 337 fr. Ils ne s'arrêteront pas.

Les demandes sont plus nombreuses sur la Société Générale recherchée à 465 fr. Les achats faits pour le compte de l'Angleterre ont contribué au raffermissement des cours et les dernières nouvelles sur la marche de cette entreprise sont favorables. Aux cours actuels 398.12 ce titre constitue un placement à 9 0/0 en comptant de la partie acquise du coupon.

Le marché de la veille est maintenu sur les chemins de fer qui restent : le Nord à 1,670, le Midi à 1,225, l'Orléans à 1,310, le Midi à 1,165, l'Ouest à 767.50, l'Est à 825.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décision ministérielle du 28 juillet : M. Schuster, sous-intendant militaire de 3<sup>e</sup> classe à Saumur, a été désigné pour Nîort. M. Thibaudier, sous-intendant militaire de 3<sup>e</sup> classe à Nîort, a été désigné pour Saumur.

### SAUMUR.

Hier, vers trois heures du soir, trois jeunes gens, en promenade au-dessous de l'usine à gaz, sur le bord de la Loire, songèrent à se baigner.

Un seul sur les trois savait nager ; il explora la rivière et avertit ses camarades des dangers qu'ils ne devaient pas franchir. Une femme qui se trouvait dans ces parages les informa aussi que l'eau était très-profonde et que le courant en cet endroit était dangereux.

Soit qu'un des jeunes gens, le nommé Bordeaux, ait été trop confiant dans ses forces, soit que le courant l'ait entraîné, il appela tout à coup ses camarades au secours. L'un d'eux, Peltier, se porta vers lui ; deux fois il le saisit ; mais, entraîné lui-même par le courant, il fut obligé d'abandonner momentanément son périlleux sauvetage, et quand il revint à la charge, hélas ! il était déjà trop tard : Bordeaux avait disparu sous les yeux de ses amis qui faisaient de vains efforts, au péril même de leur vie.

Le corps n'est pas encore retrouvé. Le jeune Bordeaux, charpentier, âgé de 20 ans, est originaire de Gombergean (Loire-et-Cher).

La jeune fille, c'est à vous de me le prouver. — Je ne vous comprends pas.

— Je vais m'expliquer plus clairement, bien qu'il m'en soit peut-être pas besoin, ajouta-t-il en lançant un regard perçant sur Thérèse, et en s'approchant d'elle. Je ne vous ai pas vue qu'une seule fois, mademoiselle ; je vous ai vue souvent dans ce jardin ou dans votre demeure : je vous ai admirée près de votre grand-père, et près de votre sœur. Si j'ai distingué jusqu'ici mes sentiments, c'était afin de vous mieux connaître ; mais aujourd'hui, s'écria-t-il en mettant tragiquement la main sur son cœur, je n'ai plus rien à apprendre, et je vous le déclare, je vous le jure, sur mon honneur.

Thérèse s'était levée.

— Arrêtez, monsieur ! s'écria-t-elle. Ne dites pas ce que je n'ai plus le droit d'entendre et ce que j'aurais dû de votre bouche moins que de toute autre.

La majesté de son attitude, et la dignité de ses paroles intimidèrent un instant le farouche fédéré.

— Pourquoi ne voulez-vous pas que je vous aime mon amour ? murmura-t-il.

— Je n'ai aucune explication à vous donner, monsieur.

Thérèse fit quelques pas pour s'éloigner. Andermahr bondit vers elle, emporté par la fureur :

— Prenez garde ! s'écria-t-il, vous regretterez

Un lot de 500 fr. de la Loterie des Arts décoratifs a été gagné par M<sup>me</sup> Tessier, rue de la Tonnelles, à Saumur.

Un autre lot de 500 fr. de la même Loterie a été gagné par le sieur Rouault, de Parlay.

**Tigné.** — Samedi dernier, un grave accident, dû à l'imprudence de son auteur, est arrivé au château de M. Peton, propriétaire à Tigné.

Le nommé Auguste Renou, âgé de 28 ans, domestique, abandonnait sa chambre à cause de la chaleur, pour aller coucher sur le mur formant portail du château.

Malgré les sages avertissements que lui faisaient ses camarades, Renou ne tenait compte de rien, et samedi soir encore, il s'endormait sur ce mur d'une hauteur de 4 mètres 30.

Vers les neuf heures, une jeune domestique vint lui dire d'aller se coucher ; il répondit qu'il y allait, mais n'en fit rien.

A onze heures, un autre jeune domestique, rentrant au château, aperçut le malheureux Renou, au bas du mur, la face contre terre et ne donnant plus signe de vie. Il alla sonner immédiatement pour demander du secours, et, bientôt après, arrivaient M. Peton et plusieurs autres personnes qui transportèrent Renou sur son lit pour lui donner des soins ; mais ils furent inutiles, il expira le lendemain matin à 4 heures, sans avoir repris connaissance.

Dans sa chute, Renou s'était brisé le crâne et fracturé le bras et la jambe gauches.

Le docteur Taugourdeau, médecin à Martigné, constata que les blessures étaient bien le résultat de la chute.

Renou était un bon travailleur, estimé de ses maîtres et de tous ses camarades.

**Erratum.** — Une forte coquille s'est glissée dans l'article que nous donnions samedi sur la distribution des prix à l'Institution Saint-Louis.

**Pentes est devenu pantins** dans une phrase qui doit être ainsi rectifiée : « S'il n'y a dans notre nature que des pentes et des instincts légitimes. »

Un peu plus loin, au lieu de « n'a pas de mésaventures », il faut lire : « ... de ces mésaventures ».

### Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 27<sup>e</sup> séance, le 3 août 1884.

1<sup>er</sup> prix : Fusil 1880, à 400 mètres.  
Tireurs ..... 9  
Balles tirées ..... 54  
Balles mises ..... 25  
Nombre de points ..... 50  
Résultat : 46.29 p.0/0.

4<sup>er</sup> prix : Une médaille bronze avec diplôme.  
M. Carreau, maréchal-des-logis de réserve, au 20<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

de ne pas m'écouter ! Je vous tiens dans mes mains, vous et les vôtres, entendez-vous ?

— Ah ! répondit Thérèse, vous avez enfin levé le masque ! je vous connais, maintenant. N'approchez pas de moi !

Et elle s'enfuit en courant.

Andermahr resta debout, écumant de colère. Il leva le poing dans la direction que la jeune fille avait suivie et dit en grinçant des dents :

— Je me vengerai ! Tes richesses et toi, vous m'appartiendrez avant peu !

Puis il se retira précipitamment au moment où la tête intelligente de Thomas se dressait au-dessus des buissons.

Le messager était entré dans le jardin sur les pas d'Andermahr, et s'était glissé comme un serpent au travers des taillis jusqu'au petit banc sur lequel Thérèse était assise. Surpris de voir le lieutenant seul avec la jeune fille, il s'était approché sans bruit à portée de leur voix, protégé par les haies vives qui les entouraient. De là, il avait tout vu, tout entendu, prêt à défendre Thérèse s'il en était besoin.

(A suivre.) CH. DE SAINT-MARTIN.

2<sup>e</sup> prix : Une médaille bronze de la Ligue des Patriotes.

M. Million, soldat à la 9<sup>e</sup> section d'administration (réserve).

2<sup>em</sup>. — Revolver 1873, à 20 mètres.  
Tireurs ..... 8  
Balles tirées ..... 45  
Balles mises ..... 27  
Nombre de points ..... 39  
Résultat : 60 p. 0/0.

4<sup>er</sup> prix : Une médaille bronze avec diplôme.

M. Million, soldat à la 9<sup>e</sup> section d'administration (réserve).

2<sup>e</sup> prix : Une médaille bronze de la Ligue des Patriotes.

M. Carreau, maréchal-des-logis de réserve, au 20<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

28<sup>e</sup> séance, le 40 août 1884, au stand des Récollets, de 8 heures à 40 heures du matin.

Concours général à la carabine Flobert, à 20 mètres.

Le Capitaine-Président, G. DOUSSAIN.

Le nouveau modèle de paquetage de la cavalerie est adopté. Le manteau sera placé par derrière et le sabre sera fixé sur le devant du côté gauche de la selle.

### Publications de mariage.

Léon-Henri-Jean Maubert, maître sellier au 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs, de Prunay (Loir-et-Cher), et Lucile-Hermine-Adrienne Besnard, sans profession, de Saumur.

Pierre-Eymeric vicomte de Pelleport-Burète, lieutenant au 15<sup>e</sup> régiment de dragons, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, et Pauline-Ernestine-Mélanie-Marie Grandier de l'Eprevier, sans profession, de Saint-Sever (Landes).

Victor-Gabriel Redcent, boulanger, de Cuon, et Mélanie Charrou, lingère, de Saumur.

Félix Chauveau, menuisier, et Marguerite Bourgaudry, couturière, tous deux de Saumur.

Albert Bazille, employé, de Saumur, et Charlotte-Adeline-Isaure-Émilie d'Arbel, fleuriste, de Paris.

### Faits divers.

LE VIN, LA BIÈRE, LE CIDRE.

Les tableaux statistiques publiés par la direction générale des contributions indirectes viennent de donner le chiffre des quantités de vin, de cidre, de bière et d'alcool consommés en moyenne, par habitant, dans les principales villes de France.

Pour le vin, c'est à Clermont-Ferrand que la consommation est la plus considérable ; la moyenne consommée par habitant est de 233 litres ; à Grenoble, elle est de 216 litres ; à Versailles, de 215 litres ; à Tours, 214 litres ; à Paris, 213 litres ; à Toulouse, 212 litres. Dans les centres vinicoles elle est beaucoup moins importante : ainsi, la moyenne, à Bordeaux, est de 406 litres par habitant ; à Cote, de 407 litres ; à Montpellier, de 449 litres ; à Dijon, de 494 litres.

C'est dans les villes du Nord que la consommation du vin est la plus faible : à Tourcoing, la consommation par habitant n'est que de 14 litres. Aucune ville de France n'offre un chiffre inférieur.

En revanche, dans le Nord, on fait une grande consommation de bière. La moyenne par habitant est de 294 litres à Lille ; de 235 litres à Saint-Quentin ; de 224 litres à Saint-Pierre-lès-Calais ; de 204 litres à Tourcoing ; de 193 litres à Roubaix ; de 108 litres à Amiens. A Paris, la moyenne est de 44 litres seulement. La ville où elle descend le plus bas est Dijon, où elle est de 3 litres.

Les villes où l'on consomme le plus de cidre sont : Rennes, Caen et Le Mans ; à Rennes, la moyenne par habitant atteint 522 litres.

En ce qui concerne la consommation des alcools, les villes principales se classent comme suit, par ordre d'importance des moyennes par habitant constatées : Caen, 47 litres ; Versailles 46 l. 88, Rouen, 46 l. 60 ; Le Havre, 45 l. 20 ; Saint-Pierre-lès-Calsis, 43 litres ; Boulogne, 42 litres 90 ;

Amiens, 42 l. 40 ; Le Mans, 40 l. 30 ; Rennes, 40 l. 07 ; Lorient, 40 l. 40. A Paris, la consommation par habitant est de 6 l. 50. Dans les autres villes, elle varie, pour la plupart, entre 2 et 5 litres ; à Saint-Denis, où la population est en majeure partie composée d'ouvriers, la consommation n'est que de 0 l. 60.

### CONSEILS ET RECETTES.

DE LA GUÉRISON DE L'INSOMNIE.

Pour provoquer le sommeil, les Américains donnent un procédé très-simple qui a d'excellents résultats.

Cet effet est, paraît-il, très-rapide et très-agréable, et le sommeil ainsi obtenu est infiniment plus calme que celui produit par les narcotiques.

Il consiste à mouiller la moitié d'une serviette et à la plier de façon que la partie sèche de cette serviette soit en dehors, ce qui a pour but d'empêcher la trop grande évaporation de la partie mouillée ; elle est appliquée sur la nuque, les deux bouts de la serviette sont attachés sur le front.

L'eau chaude peut être employée comme l'eau froide, mais la plupart des personnes préfèrent celle-ci.

Ce procédé est utile surtout pour calmer la surexcitation du cerveau provenant soit de chagrins, de préoccupations ou d'un trop grand travail intellectuel.

EMPLOI DOMESTIQUE DE LA MENTHE SAUVAGE.

Dans les maisons qui restent inhabitées ou dans les pièces qu'on tient closes, il se contracte une odeur de renfermé qu'elles perdent assez difficilement.

Voulez-vous remédier à cet inconvénient ? Ayez soin de placer, dans toutes les chambres de la maison, une certaine quantité de menthe sauvage étendue sur le parquet : la plante se dessèche en imprégnant l'appartement d'une odeur agréable et très-persistante.

Le garde-manger doit être, autant que possible, placé dans un endroit frais et aéré.

L'habitude de le suspendre au plafond est mauvaise, puisqu'elle le place dans la partie la plus chaude de l'atmosphère de la pièce.

On peut rafraîchir les aliments que contient le garde-manger en disposant sur une de ses planchettes un vase plein d'eau destinée à l'évaporation.

Le maire y a passé. — « Je souffrais de violents maux de tête depuis trois ans ; l'existence m'était à charge. Ayant entendu vanter le succès de vos Pilules Suisses, j'en ai pris une boîte à 1 fr. 50 et j'en suis très-satisfait. Je vous autorise à publier cette déclaration, qui pourra être utile aux nombreuses personnes qui souffrent de la tête. » E. CLÉMENT, propriétaire.

» M<sup>d</sup> de moutons, Thieux, près Roelux. » Vu pour légalisation de la signature ci-dessus. Le Maire, signé : FIEVREZ.

Nantes (Loire-Inférieure), 21 novembre 1882.

Étant d'une constitution anémique et ayant eu bien des fois l'occasion d'employer le FER BRAVAIS, j'ai trouvé jusqu'à présent qu'il m'avait toujours procuré le plus grand soulagement. Ma provision étant épuisée, je vous prie de m'envoyer six flacons.

L. PERRIN. Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

Caisse d'Épargne de Saumur. Séance du 3 août 1884.

Versements de 113 déposants (13 nouveaux), 38,906 fr. Remboursements, 14,156 fr. 77 c.

En temps d'épidémie ou de chaleur, faire usage du goudron Guyot.

Le Goudron Guyot est une liqueur qui sert à préparer une eau de goudron très-agréable. Le goudron Guyot rafraîchit et purifie le sang, il fortifie l'estomac. Il a été expérimenté avec succès dans les hôpitaux de France, Belgique et Espagne contre les affections de la gorge, de la poitrine et de la vessie. Prix du flacon (pour 48 verres de boisson), 2 fr. dans toutes les pharmacies.

Si l'on veut avoir le véritable Goudron Guyot, exiger sur l'étiquette la signature E. Guyot et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BONNEAU, ancien greffier du Tribunal de commerce de Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BRAZILLE ET BOURDON.

Les créanciers de la faillite des sieurs Brazille et Bourdon, anciens négociants à Saumur, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent dans le délai de 20 jours, à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Bonneau, Louis, ancien greffier, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le vendredi 29 août 1884, à 9 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Regnard, juge-commissaire de ladite faillite, et sera continuée sans interruption. Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier du Tribunal, GAUTIER.

Etude de M<sup>e</sup> A. DESCARS, notaire à Ecommoy (Sarthe).

**A VENDRE**  
**Propriété**

EN TOURAINE

Consistant en :

45 hectares de vignobles en plein rapport, créés depuis 10 ans, Et 130 hectares de terres labourables, bois et prés. Belle chasse.

S'adresser : à M<sup>e</sup> DESCARS, notaire à Ecommoy (Sarthe), et à M<sup>e</sup> HASON, notaire à Chemillé-sur-Dême (Indre-et-Loire). (524)

Etude de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Par M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), au bourg de Chavaignes, hôtel du Bœuf,

Le mardi 2 septembre 1884, à midi,

**4,329 PEUPLIERS**

ET

**13 Bouillards**

Complantés sur la terre de Launay, commune de Chavaignes, canton de Noyant, et divisés en 22 lots.

S'adresser, pour voir ces arbres, au sieur JACOB, garde de la terre de Launay, et, pour les conditions de la vente, à M<sup>e</sup> COCHARD, notaire.

**A VENDRE**

**UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT**

Agé de 3 ans, grande taille, belle robe.

S'adresser à M. BOUSSY-GIBAUT, à Courbamps. (566)

**A VENDRE**

**UNE CHIENNE COUCHANTE**

Quatre ans, bien dressée.

S'adresser à M. LEBEAU-GOLLARD, à Doué-la-Fontaine. (552)

**A VENDRE**

Belle JUMENT carrossière, baie-claire, 8 ans;

Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Avec toutes garanties,

**UN BEAU CHEVAL**

De 6 ans,

S'attelant et se montant.

S'adresser au château de la Ville-aux-Fouriers, près Vernantes.

**A CÉDER**

DE SUITE,

Pour cause de décès,

**MAGASIN D'ÉPICERIE**

Mercerie, Rouennerie

**Auberge avec Billard**

Situé à Bizay, commune d'Épieds (Maine-et-Loire).

S'adresser à M<sup>me</sup> V. NORMANDINE, au même lieu. (536)

**A CÉDER**

à Angers

**BRASSERIE**

BONNE AFFAIRE

Traiter : P. CHAILLOU, rue du Mail, Angers. (499)

**A LOUER**

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1885.

BEAU ET VASTE

**MAGASIN**

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

**A VENDRE**

**VIN ROUGE**

Récolte 1883.

S'adresser, au Coudray, à M<sup>me</sup> DU BAUT, propriétaire. (508)

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

**AUX ÉLÉGANTS**

**CHEMISERIE MODÈLE**

**M. MONTEL**

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

**AVIS**

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

M. HOULARD, donne avis qu'il a cédé à M. THIODET, à partir du 24 juin, son fonds de commerce de café et d'épicerie, rue Dacier, 29, et qu'il conserve son commerce de vins et spiritueux en gros, à son nouveau domicile, rue des Basses-Perrières, n° 7. (550)

**Les Magasins de la Glanouse**

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

DEMANDENT :

Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une demoiselle de magasin de 18 à 25 ans pour la vente au détail.

S'adresser au bureau du journal.

**MERCERIE EN GROS**

On demande un apprenti non pensionnaire.

**Maison L. VINSONNEAU**

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

**Pharmacie NORMANDINE**

11 et 13, rue Saint-Jean,

SAUMUR

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux, le kilo. . . . 0,80 c.  
Sulfate de fer, . . . . . 0,50 c.  
Acide phénique liquide, le litre. . . . 2,50 c.  
Phénol sodique, le flacon. . . . 0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

**UN MILLION DE RECETTES**

GRANDE ENCYCLOPÉDIE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, nouvelle édition ornée de 2,500 gravures comprenant 30 PLANCHES CHROMO, 10 COULEURS données gratis à tous les lecteurs.

Cette œuvre d'utilité résume les matières contenues dans des centaines d'ouvrages savants qu'il serait difficile et coûteux d'acquies.

HYGIÈNE — MÉDECINE USUELLE — PHARMACIE DOMESTIQUE — JARDINAGE — ART VÉTÉRIINAIRE — GÉOMÉTRIE — HISTOIRE NATURELLE

Pâtisserie, Cuisine bourgeoise, Confiserie, Falsification, Agriculture, Physique et Chimie, Connaissances usuelles, etc.

Un nombre considérable de recettes utiles — 50 centimes la série — une série par semaine.

Réclamer chez tous les libraires la 1<sup>re</sup> série vendue 10 centimes seulement à titre d'essai ou adresser 60 centimes à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris, pour recevoir franco les séries 1 et 2.

**Service de Saumur à Fontevault.**

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevault.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevault, chez M<sup>me</sup> veuve HUBERT, à 4 heures et demie du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

**Pharmacie A. CLOSIER**

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes	Saumur. . . . . (départ) 6 05 7 24 9 00 1 15 3 45 7 50						Montreuil-Bellay . . . (départ) 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30 11 10					
6	55	Chacé-Varrains . . . 6 15 7 32 9 08 1 24 4 03 8 00						Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . 7 04 10 10 2 08 5 20 8 46 11 20					
9	13	Montreuil-Bellay . . . (arrivée) 6 39 7 52 9 28 1 46 4 37 8 24						Chacé-Varrains . . . 7 12 10 26 2 16 5 28 8 54 11 28					
1	25							Saumur . . . . . (arrivée) 7 23 10 39 2 28 5 40 9 06 11 39					
3	32												
7	15												
10	36												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	26 minutes	Saumur. (départ) 6 05 7 24 1 15 3 45 7 50						Montreuil 7 00 1 55 8 35					
8	21	Montreuil-Bellay 6 53 7 55 2 2 4 50 8 41						Loudun 8 20 2 51 9 55					
9	37	Lernay 7 02 8 04 2 11 4 40 8 51						Arçay 8 34 3 4 10 14					
12	48	Brion-s.-Thouet 7 14 8 09 2 19 5 4 8 49						Mirebeau 9 27 3 54 11 2					
4	44	Thouars (arrivée) 7 29 8 22 2 32 5 19 9 16						Neuville 9 57 4 24 11 27					
7	4							Poitiers 10 32 4 56 12 1					
10	24												
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur.